

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

25 Mai 2009

Le vingt cinq Mai 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SARZIER, Maire, le Conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire le 15 mai 2009

Les membres présents : Mrs Jean Louis SARZIER, Maire, Guy CRESSENS, Jean GASCHET, Gilles LAURENT, Denis MENDEZ, Jean Marc GOZZI, Mmes Danièle BEAUX SPEYSER, Christiane HENNEGRAVE, Catherine PERRE, Marjorie HUSSON

Excusés : Didier VILNEUVE, Nicolas JACQUIER, Francia Elise GANDET
Excusés avec pouvoir : Serge DUNAND à Jean GASCHET, François MAURIER à Jean Louis SARZIER, Jean Marie PILLET à Jean Marc GOZZI, Marie Françoise DECREAU à Guy CRESSENS, Dominique PASSAQUAY à Denis MENDEZ, Claudine PETITPAS à Gilles LAURENT.

Madame Marjorie HUSSON est désignée comme **secrétaire de séance**.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2009

Monsieur le Maire demande de supprimer à l'ordre du jour : TARIFS DE LA GARDERIE et RESTAURANT SCOLAIRE, et de reporter au prochain Conseil Municipal.

Accord du Conseil Municipal

EMPLOI SAISONNIER POUR 3 MOIS

Monsieur Jean Louis SARZIER, Maire, indique qu'il est nécessaire afin de pourvoir au surcroît d'activité pour les espaces verts en période estivale et de remplacer pendant les vacances d'été des agents, il est essentiel comme toutes les années précédentes de créer un emploi à temps complet pour les mois de juin, juillet et août 2009. Ce sont trois jeunes de la commune qui effectueront ces remplacements pendant un mois chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ LA CREATION** d'un emploi saisonnier pour 3 mois.

TARIF COUPE AFFOUAGERE

Monsieur Jean Louis SARZIER, Maire, signale que la dernière augmentation remonte à 2006. Il propose une majoration de 2 € soit un prix de vente qui passe de 38 € à 40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le prix de la coupe d'affouage à 40 € à partir du 1er juin 2009.

TARIF HORAIRE DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose une augmentation du tarif horaire pour la location de la salle du Moulin et des salles polyvalentes.

La grande salle, le tarif passe de 40 € à 60 € et pour la petite salle le tarif passe de 23 € à 40 €
Ces tarifs sont applicables au 01/01/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des tarifs horaires de location des salles communales.

MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Danièle BEAUX SPEYSER, Adjointe, expose qu'à l'issue d'avis d'appel public à la concurrence publié le 23/04/2009 et à la suite de la consultation des offres, il a été retenu la Société AVENANCE pour la fourniture et livraison en liaison chaude de repas au restaurant scolaire.

Ce marché est passé en procédure adaptée, conformément à l'Article 28 du CMP, par bons de commandes article 77 du CMP.

La durée du marché est conclue du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, durée de 1 an, renouvelable par reconduction pour une durée de trois ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société AVENANCE

MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ELECTRIQUE AU RESERVOIR SILLIEN : DEMANDE DE SUBVENTION au SDES.

Monsieur Gilles LAURENT Adjoint, rappelle la politique menée depuis 1995 pour la mise en valeur de l'environnement et notamment l'enfouissement des réseaux aériens. Il indique le financement possible : 40 % EDF, 20 % SDES, 40 % Commune en autofinancement. Il fait part du projet Réservoir SILLIEN. Les travaux seront terminés dans l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie pour la mise en souterrain des réseaux du Réservoir SILLIEN au titre de la programmation 2009.

CONVENTION SIVU et MULTI ACCUEIL

Madame Danièle BEAU SPEYSER, Adjointe, rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 29/10/2007, la capacité d'accueil de la structure a été augmentée de 15 à 19 places.

Elle indique que le fonctionnement de cette structure bénéficie d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales, par l'intermédiaire du SIVU Planet'Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SIVU Planet'Jeunes, porteur du contrat enfance conclu entre le SIVU et la CAF, par laquelle la Commune s'engage à adresser chaque année un bilan financier des recettes et des dépenses de gestion de la structure constatées au cours de la période écoulée et facture au SIVU le résultat déficitaire. Le déficit résiduel, après remboursement de la CAF au SIVU au titre du contrat enfance, sera intégralement remboursé par la Commune au SIVU. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL "ILOT CALIN"

Madame Danièle BEAUX-SPEYSER, Adjointe en charge des Affaires sociales, rappelle au Conseil municipal que les modalités de gestion de la structure multi accueil "l'Ilot Câlïn" sont définies dans le dernier règlement intérieur approuvé lors de la séance du 29 septembre 2008. Elle propose les modifications suivantes :

ARTICLE II LA SCRUCTURE

Paragraphe 1 : capacité d'accueil 17 places en accueil régulier au maximum et 2 places en accueil occasionnel au minimum

Paragraphe 4 : Fermetures annuelles de la structure : vacances de Noël une semaine entre Noël et Jour de l'An, le pont de l'Ascension, vacances d'été : les 3 premières semaines du mois d'août. En fonction du calendrier annuel, un ou plusieurs ponts pourront être prévus et seront mentionnés lors de la signature des contrats.

ARTICLE III CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ACCUEIL

Paragraphe 2 : les vaccinations sur présentation du carnet de santé : les enfants doivent être soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur, DTP, le BCG n'est plus exigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la structure multi accueil l'Ilot Câlïn proposée par Madame Danièle BEAUX-SPEYSER.

COORDONATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2010

Monsieur Jean Louis SARZIER, Maire, indique que l'INSEE a besoin d'un coordonnateur référent pour le recensement qui débutera du 21 janvier et se terminera le 20 février 2010. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNNE la ou le Directeur Général des Services comme le coordonnateur communal du recensement 2010.

ACQUISITION FONCIERE TERRAIN DE LA SARL APACH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain appartenant à la Sarl APACH en vue d'une régularisation de voirie

La parcelle concernée par cette acquisition est la suivante :

Section	Numéro	Lieu dit	Superficie en m ²
C	4203	Chemin des Teppes	207

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette acquisition foncière est à titre gratuit, les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **Approuve l'acquisition** de ce bien appartenant à la SARL APACH à titre gratuit.

Charge l'étude de Maître Brunel, domiciliée à Aix-Les-Bains, de rédiger l'acte d'acquisition.

Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU

Monsieur le Maire, propose une diminution de l'opération 1082 AEP de FRESENEX de 30 000 € par l'augmentation de 30 000 € pour l'opération 1083 Travaux réseaux afin de régler des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget eau.

Informations:

Monsieur le Maire annonce qu'un exemplaire du compte administratif 2008 de la CALB est à la disposition du public pour consultation en mairie.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **29 JUIN 2009 à 20 h 00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Jean-Louis SARZIER